

TABLE DES MATIÈRES

Préface	V
----------------------	---

Liste des abréviations	XV
-------------------------------------	----

Chapitre 1. Vue d'ensemble	1
---	---

1. Présentation du livre en quelques mots.....	1
2. Que protège le droit de la protection des données personnelles ?.....	1
3. Points de départ.....	2
4. RGPD en 10 points.....	3
A. Limitation des finalités.....	4
B. Bases juridiques.....	5
C. Droits de la personne concernée.....	6
D. Coopération avec d'autres parties.....	7
E. Transfert de données personnelles.....	7
F. Sécurité et violations de données.....	8
G. Délégué à la protection des données (en anglais, <i>Data protection officer</i> ou DPO).....	9
H. Principe d' <i>accountability</i> et registre des activités de traitement.....	9
5. Contrôle par les autorités publiques du respect du droit de la protection des données.....	11
6. Questions fréquemment posées.....	11

Chapitre 2. Notions de base de la matière	13
--	----

1. Introduction.....	13
2. Sources juridiques.....	13
A. UE.....	13
B. Belgique.....	14
3. Données à caractère personnel.....	14

A.	Définition	14
B.	« Toute information »	15
C.	« Se rapportant à »	22
D.	« Personne physique »	23
E.	« Identifiée ou identifiable »	24
F.	Conclusion	27
4.	Traitement	28
5.	Responsable du traitement	31
A.	Définition	32
B.	Une personne physique ou morale, une autorité publique, un service ou un autre organisme	32
C.	Déterminer	35
D.	Seul ou conjointement avec d'autres	38
E.	Les finalités et les moyens (essentiels) du traitement	38
F.	Du traitement (des données à caractère personnel)	41
6.	Responsables conjoints du traitement	41
7.	Sous-traitant	47
8.	Tiers	52
9.	Destinataire	53
10.	Conseils	54
 Chapitre 3. Objectif, minimisation des données et durées de conservation ...		55
1.	Introduction	55
2.	Sources juridiques	56
A.	UE	56
B.	Belgique	56
3.	Objectif du traitement	57
A.	Finalités déterminées, explicites et légitimes	58
(1)	Déterminées	58
(2)	Explicites	60
(3)	Légitimes	61
B.	Utilisation (in)compatible avec les finalités initiales	61
4.	Check-list en cas de traitement de données à caractère personnel	68
 Chapitre 4. Bases juridiques		71
1.	Introduction	71
2.	Sources juridiques	73
A.	UE	73

B. Belgique	74
3. Contrat	74
4. Obligation légale	77
5. Mission d'intérêt public	78
6. Consentement	80
7. Intérêts légitimes	87
8. Protection des intérêts vitaux	92
Chapitre 5. Droits des personnes concernées	93
1. Introduction	93
2. Sources juridiques	94
A. UE	94
B. Belgique	94
3. Règles générales	95
4. Droit à l'information	105
A. Description	105
B. Contenu d'une déclaration de protection des données	105
C. Moment de la communication	107
D. Exigences de forme	109
(1) Concis	109
(2) Transparent et facilement accessible	110
(3) Compréhensible et dans un langage clair et simple	112
(4) Par écrit ou par d'autres moyens	113
(5) Gratuit	114
E. Exceptions	114
F. Conseils pratiques	117
5. Droit d'accès	118
A. Description	118
B. Exceptions	120
C. Effet	125
D. Conseils pratiques	128
6. Droit de rectification	129
A. Description	129
B. Exceptions	130
C. Effet	131
D. Conseils pratiques	132
7. Droit à l'effacement des données	132
A. Description	132

B. Exceptions	134
C. Effet	137
D. Conseils pratiques	138
8. Droit à la limitation du traitement	139
A. Description	139
B. Exceptions	140
C. Effet	140
D. Conseils pratiques	141
9. Droit à la portabilité des données	142
A. Description	142
B. Exceptions	144
C. Effet	145
D. Conseils pratiques	146
10. Droit d'opposition	147
A. Description	147
B. Exceptions	148
C. Effet	148
D. Conseils pratiques	149
11. Droit de ne pas faire l'objet des décisions fondées exclusivement sur un traitement automatisé	150
A. Description	150
B. Conditions	150
C. Exceptions	151
D. Effet	152
E. Conseils pratiques	153
 Chapitre 6. Coopération avec d'autres parties	 155
1. Introduction	155
2. Sources juridiques	155
A. EU	155
B. Belgique	156
3. Responsable du traitement – Sous-traitant	156
A. Garanties adéquates	156
B. Contrat de sous-traitance	158
4. Sous-traitant – Sous-traitant ultérieur	166
5. Responsables conjoints du traitement	166

Chapitre 7. Transferts de données personnelles vers des pays tiers	173
1. Introduction.....	173
2. Sources juridiques.....	173
A. UE.....	173
B. Belgique.....	174
3. Transferts de données personnelles vers des pays tiers.....	174
4. Protection adéquate en dehors de l'EEE.....	177
A. Généralités.....	177
B. Premier mécanisme analysé : les décisions d'adéquation.....	178
C. Deuxième mécanisme : garanties appropriées apportées par les entreprises de l'EEE.....	181
(1) Règles d'entreprise contraignantes.....	183
(2) Clauses contractuelles types.....	186
(3) Analyse d'impact sur le transfert des données personnelles.....	190
D. Exceptions.....	197
(1) Consentement de la personne concernée.....	198
(2) Exécution d'un contrat.....	199
(3) Procédures étrangères.....	201
(4) Intérêts légitimes impérieux.....	201
Chapitre 8. Sécurité et violations de données personnelles	205
1. Introduction.....	205
2. Sources juridiques.....	206
A. UE.....	206
B. Belgique.....	206
3. Obligation de sécurité.....	207
A. Politique de sécurité.....	208
B. Acteurs impliqués.....	213
C. Mise à jour de la politique de sécurité.....	213
D. Coopération avec des tiers.....	214
4. Violations de données.....	215
A. Description.....	216
B. Obligations en cas de violation de données.....	217
(1) Documentation des violations de données.....	217
(2) Quand faut-il réaliser une notification ?.....	218
(3) Comment réaliser une notification ?.....	224

Chapitre 9. Data Protection Officer	233
1. Introduction	233
2. Sources juridiques	234
A. UE	234
B. Belgique	234
3. Quand désigner (volontairement) un DPO ?	234
A. Désignation obligatoire d'un DPO	234
B. Désignation volontaire d'un DPO	237
4. Qui désigner comme DPO ?	238
A. DPO interne ou externe ?	238
B. Profil du DPO	239
(1) Exigence de compétence	239
(2) Exigence de disponibilité	240
(3) Exigence d'indépendance	243
C. Statut du DPO	244
(1) Autonomie et indépendance	244
(2) Responsabilité	246
5. Rôle du DPO	246
A. Premier point de contact	246
B. Contrôle et supervision de la conformité avec le RGPD	247
C. Exercice du rôle de DPO	248
(1) Implication dans toutes les questions de protection des données de l'entreprise	248
(2) Ressources nécessaires	250
6. Obligations en matière de documentation	251
Chapitre 10. Obligation d'<i>accountability</i> et registre des activités de traitement	253
1. Introduction	253
2. Sources juridiques	254
A. UE	254
B. Belgique	254
3. Obligation d' <i>accountability</i>	255
A. Mesures techniques et organisationnelles appropriées	256
B. Outils de l'obligation d' <i>accountability</i>	260
4. Registre des activités de traitement	263
A. Contenu	265
B. Formulaire	273

C. Mise à jour du registre.....	274
D. Considérations et conseils pratiques.....	275
Chapitre 11. Contrôle par les autorités publiques du respect des obligations du RGPD	277
1. Introduction.....	277
2. Sources juridiques.....	277
A. UE.....	277
B. Belgique.....	278
3. Autorités de contrôle nationales compétentes.....	279
A. Autorité(s) de contrôle concernée(s).....	280
B. Autorité de contrôle chef de file.....	281
(1) Responsables du traitement.....	281
(2) Sous-traitants.....	283
(3) Entreprises sans établissement dans l'EEE.....	284
(4) Responsables conjoints du traitement.....	285
(5) Exceptions.....	285
4. Autorité de protection des données (APD).....	288
A. Composition.....	290
B. Procédures.....	292
C. Sanctions.....	304
5. Coopération au niveau européen.....	309
A. Coopération entre les autorités de contrôle nationales.....	309
B. Coopération au sein de l'EDPB.....	311
Chapitre 12. Questions fréquemment posées	315
1. Clients et marketing direct.....	315
A. Dois-je toujours obtenir l'autorisation pour envoyer des communications de marketing direct ?.....	315
B. Puis-je accorder un bon de réduction pour l'inscription à ma newsletter ?.....	319
C. Puis-je utiliser une base de données clients obtenue après une acquisition pour du marketing direct ?.....	321
D. Puis-je utiliser l'e-ID pour créer une carte de fidélité ?.....	323
2. Sites web et médias sociaux.....	325
A. Ai-je besoin d'une politique en matière de cookies sur mon site web ?.....	325

Table des matières

B.	Puis-je publier des photos sur mon site web et sur les médias sociaux ?	334
3.	Personnel	335
A.	Puis-je surveiller l'utilisation par mon personnel de mon système informatique ? Qu'en est-il de l'accès aux boîtes de messagerie électronique après le départ des employés ?	335
B.	Quelles conditions un système de lanceurs d'alerte doit-il remplir ? ..	339
4.	Sécurité	342
A.	Existe-t-il des obligations spécifiques lors de l'installation d'une caméra de surveillance ?	342
B.	Puis-je utiliser les empreintes digitales pour le contrôle d'accès ?	346
	Index des mots clés	349